





Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°27 Réunion du 14 mars 2024

Animateur: M. SABANI (CD)

<u>Présent(e)s :</u> Mme LOMON - M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le <u>Guide du club</u>.



Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Footbal





Bienvenue sur le Guide du Club







Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 » de l'Annexe Financière du District saison 2023/2024 validée par le Comité Directeur le 28/06/2023 :

Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
• Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00€
<u>Engagements</u>	
Engagement Football Educatif :	
• Foot à 5 : (U6 - U9)	/
• Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
Engagement Coupes	16,00€
• Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
• Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
• Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
• Frais de publications	60,00 € 100,00 €
Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
• 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
2ème Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
2 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	
Modification de match	
Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00€
Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
• Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le <u>VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture</u>	150,00 €
Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	
Fortille de makel frame and a la completation with making F. 8.8 ()	
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I)	0.50.6
Retard de transmission de FMI	9,50 €
 Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 	9,50 € 10,00 €
 Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après <u>mardi 12h00</u> 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er 	
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	10,00 €
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des	10,00 €
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	10,00 €
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 er demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match) Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de	10,00 €
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 er demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match) Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	10,00 €
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1 demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 er demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match) Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)	10,00 € / 30,00 €
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match) Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	10,00 € / 30,00 €
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match) Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions Etablissement feuille de match de complaisance	10,00 € / 30,00 € 30,00 €
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 er demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match) Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions Etablissement feuille de match de complaisance Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre	10,00 € / 30,00 € 30,00 €
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match) Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	10,00 € / 30,00 € 30,00 €
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 er demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match) Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions Etablissement feuille de match de complaisance Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre	10,00 € / 30,00 € 30,00 €
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1* demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match) Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions Etablissement feuille de match de complaisance Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1* rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2* eme rencontre	10,00 € / 30,00 € 30,00 €
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match) Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions Etablissement feuille de match de complaisance Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ème rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 € / 30,00 € 30,00 € 300,00 € / 100,00 €
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 er demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match) Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions Etablissement feuille de match de complaisance Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 eme rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur)	10,00 € / 30,00 € 30,00 € 300,00 € / 100,00 €
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match) Clòture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions Etablissement feuille de match de complaisance Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 ^{er} rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	10,00 € 30,00 € 30,00 € 300,00 € / 100,00 €
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match) Clòture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions Etablissement feuille de match de complaisance Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 ^{er} rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2ème rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	10,00 € / 30,00 € 30,00 € 300,00 € / 100,00 € 10,00 € 200,00 €
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 er demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match) Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions Etablissement feuille de match de complaisance Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2ème rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencie suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match Joueur licencié(e)non qualifié participant à une rencontre	10,00 € / 30,00 € 30,00 € 300,00 € / 100,00 € 10,00 € 200,00 €
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 er demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match) Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions Etablissement feuille de match de complaisance Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2ème rencontre	10,00 € / 30,00 € 300,00 € 300,00 € / 100,00 € 200,00 € 100,00 €
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 er demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match) Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions Etablissement feuille de match de complaisance Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2 ème rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match Licencié (e) non qualifié participant à une rencontre Licencié (e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	10,00 € / 30,00 € 30,00 € 300,00 € / 100,00 € 10,00 € 200,00 € 100,00 € 100,00 €
Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 er demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match) Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Armende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions Etablissement feuille de match de complaisance Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1 er rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2ème rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	10,00 € 30,00 € 30,00 € 300,00 € 100,00 € 10,00 € 200,00 € 100,00 € 200,00 € 200,00 €
 Retard de transmission de FMI Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match) Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match) Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions Etablissement feuille de match de complaisance Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) 1^{er} rencontre Nombre minimum de joueurs (Match Arreté) à partir de la 2^{ème} rencontre Licences / Qualification Justificatif de Licence non présenté (par licence) Fraude sur identité (par joueur) Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences 	10,00 € / 30,00 € 30,00 € 300,00 € / 100,00 € 200,00 € 10,00 € 200,00 € 10,00 €

Terrains	
Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
• 1 ou 2 matchs	85,00 €
3 matchs ou +	170,00 €
6 mois ou +	320,00 €
Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
• Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
	,
Appels réglementaires	64,00 €
Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription Page ramies de datations ou cérémonies organisées par le district après inscription	50,00 €
non remise de dotations ou récompenses) • Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
• Différentiel d'effectifs allant au dela de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50.00 €
• Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
Absence sans Jusuncaur a une reunion obligatorie (seion regiennent des compendions)	50,00 €
• Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
• Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
• Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
• Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
• Forfait avisé, <u>avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)</u>	130,00 €
• 1 of an avise, <u>avant jeuur 231139</u> (precedunt to renc. du we a venin) • 1 of Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
2 ème forfait avisé hors délais <u>(entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé</u> (<i>précédant la renc. du we à venir</i>)	60,00 €
• 3 ame forfait avisé nors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
• Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre , article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
	,
• Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
• Forfait général	180,00 €
• forfait sur les 3 dernères journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait	
Fourtes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
• Phase Eliminatoire	25,00 €
• 1/8 de Finale	40,00 €
1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
• Finale	300,00 €
Thinde	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
Par avertissement	8,00 €
Jets de projectils sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 \$
Fumigènes	à partir de 500,00 \$

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLA Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
Demande de Modification (jour, noraire) <u>jusqu'au MARDI soir</u> (précédant la rencontre du week-end à venir) Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
Demande de Modification (jour, horaire) l <u>e JEUDI</u> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
Amende pour tout changement le VENDREDI <u>de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain</u> (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
• 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
 Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la <u>1^{ère} demande</u> sur le Procés Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le plateau) 	30,00 € par CLUE
Joueur non licencié	100,00€
Non retour de la feuille d'engagement	8,00€
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
• Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
• Le rapport <u>n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant</u> la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS 1. Baràma de compourcement des frais de déalecement et d'équipment des arbitres arbitres arbitres arbitres arbitres arbitres de l'équipment de l'équipment des frais de déalecement et d'équipment des arbitres	do club décignée
 Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : 	
Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
 Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : 	48,50 € 0,95 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{éme} km, de : À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et	48,50 € 0,95 €
Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{éme} km, de :	48,50 € 0,95 € t de documentation
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et	48,50 € 0,95 € t de documentation 31,50 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et • Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16	48,50 € 0,95 € t de documentation 31,50 € 26,50 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal :	48,50 € 0,95 € t de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal : Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre	48,50 € 0,95 € t de documentation 31,50 € 26,50 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et e Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal : Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après let	48,50 € 0,95 € t de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et e Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal : Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	48,50 € 0,95 € t de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{2 ma} km, de : À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal : Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après les pour le compte du District :	48,50 € 0,95 € de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € urs examens et opér
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et e Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal : Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après les pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vice	48,50 € 0,95 € de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € urs examens et opér 48,50 € 0,95 € 0 Michelin)
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et e Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal : Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après les pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vice à Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement	48,50 € 0,95 € t de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € urs examens et opér 48,50 € 0,95 € a Michelin) et de documentatio
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et e Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal : Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après les pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vice	48,50 € 0,95 € de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € urs examens et opér 48,50 € 0,95 € 0 Michelin)
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et e Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal : Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après les pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnités kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : La distance kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : La distance kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	48,50 € 0,95 € t de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € urs examens et opér 48,50 € 0,95 € 0 Michelin) et de documentatio
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et el Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal : Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après les pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vic à A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	48,50 € 0,95 € t de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € urs examens et opér 48,50 € 0,95 € 0 Michelin) et de documentatio
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 thine, m, de : À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et e Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal : Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après les pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 thine, m, de : La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vic A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement Pour les matchs de U16 - U14 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte de Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux four les matchs de U16 - U14 Service de la contrôle de U16 - U14 A Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux four les matchs de U16 - U14 Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux four les matchs de U16 - U14	48,50 € 0,95 € t de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € urs examens et opér 48,50 € 0,95 € 3 Michelin) et de documentatio 16,50 € 16,50 € 49,00 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{kme} km, de : À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et e Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal : Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajouteu une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après les pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{kme} km, de : La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vice à Ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement en Pour les matchs de U16 - U14 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte de Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux f À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	48,50 € 0,95 € de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € urs examens et opér 48,50 € 0,95 € 0 Michelin) et de documentatio 16,50 € 16,50 € du District : 49,00 €
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de : A ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal : Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes) 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après les pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du \$15^ème km, de : La distance kilométrique, est calulée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vic à ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U16 - U14 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte de Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux f À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	48,50 € 0,95 € t de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € 48,50 € 0,95 € 0,95 € 0 Michelin) et de documentatio 16,50 € 16,50 € 49,00 € fins d'homologation
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres officiellement, opérant pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 tême, m, de : À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et e Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18 Pour les matchs de U14 2. Arbitres officiant en Futsal : Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes) Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après les pour le compte du District : Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km: Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 tême, m, de : La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vic la distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vic la distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vic la distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vic la distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vic la distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vic la distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vic la distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet vic la distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence	48,50 € 0,95 € de documentation 31,50 € 26,50 € 21,50 € 48,50 € 16,50 € urs examens et opér 48,50 € 0,95 € 0 Michelin) et de documentatio 16,50 € 16,50 € du District : 49,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

N°dossier	Date mail	N° club	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	Retour de la CCCD
				SEMAINE du 08/03/2024 au 14/03/2024	
Dossier N°488	05/03/2024	553138	CSM CLAMART	Le club nous informe qu'étant club accueillant pour les finales U10, U11 et U12 le 16 mars 2024, demande de report des rencontres ci-dessous : U14 D4 du 16/03/2024 - n°26085209 CSM CLAMART 21 / JSC NANTERRE 21 SENIORS FEMININES du 16/03/2024 - n°27144579 CSM CLAMART 1 / RACING CFF 1	Suite à la réquisition par le District les installations de Clamart le samedi 16 mars 2024 toute la journée pour les Finales des Challenges u10-u11 et u12. La 3CD décide de reporter la rencontre ci-dessus au SAMEDI 30 MARS 2024. U14 D4 du 16/03/2024 - n°26085209 CSM CLAMART 21 / JSC NANTERRE 21 La 3CD décide de reporter la rencontre ci-dessus au SAMEDI 6 AVRIL 2024. SENIORS FEMININES du 16/03/2024 - n°27144579 CSM CLAMART 1 / RACING CFF 1
Dossier N°489	04/03/2024	500732	BAGNEUX COM	Dérogation annuelle, SENIORS FEMININES D1 : - 18h00 le samedi	La 3CD prend note et procède à la modification.
Dossier N°490 FOOT EDUCATIF	08/03/2024	512078	MALAKOFF USM	Forfait avisé hors délais : U11 poule A du 09/03/2024 - n°27486428 COLOMBIENNE FOOT ES 6 / MALAKOFF USM 3	1ere Forfait avisé hors délais de l'équipe U11 poule A de MALAKOFF USM Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°491 FOOT EDUCATIF	06/03/2024	548398	GENNEVILLOISE ES	Forfait avisé : U13 poule B du 09/03/2024 - n°27517215 JEUNES ANTONY 1 / GENNEVILLOISE ES 2	1ere Forfait avisé de l'équipe U13 poule B de GENNEVILLOISE ES
Dossier N°492 FOOT EDUCATIF	06/03/2024	548398	GENNEVILLOISE ES	Forfait avisé : U12 poule B du 09/03/2024 - n°27499411 ANTONY FOOT E. 22/ GENNEVILLOISE ES 22	1ere Forfait avisé de l'équipe U12 poule B de GENNEVILLOISE ES
Dossier N°493	12/03/2024		3CD	MATCH: U18 D2 du 17/03/2024 - n°26082977 MALAKOFF USM 21 / PUTEAUX CSM 21	Suite à la demande de la CDPME, la 3CD vous informe que la rencontre est reportée au dimanche 21 avril 2024.

Dossier N°494	12/03/2024		3CD	Réception FDM, rencontre arrêtée pour joueur insuffisant pour le STADE Français U18 D4 poule B du 10/03/2024 - n°25948418 STADE Français 2/ NANTERRE ES 3	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.
Dossier N°495 FOOT EDUCATIF	11/03/2024	500622	SAINT CLOUD	Forfait non avisé : U11 poule G du 09/03/2024 - n°27487661 ST CLOUD FC 2 / ANTONY ASS JEUNES 2	2ème Forfait non avisé de l'équipe U11 poule G de ANTONY ASS JEUNES 2 Amende 60€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°496	11/03/2024	612366	METROFOOT	Nous informe d'un doublon de match le samedi 30 MARS. COUPE HDS FOOT ENTREPRISE du 30/03/2024 - n°27718743 METRO FOOT. 1 / PWC FC 1	Suite à un doublon à cette date du club de METRO FOOT. 1, au regard des calendriers respectifs des 2 clubs, la 3CD décide de reporter la rencontre ci-dessous au SAMEDI 20 AVRIL 2024
				COUPE NAT F ENTREPRISE du 30/03/2024 - n°28047678 MUNICI.TOULOU 1 / METRO FOOT. 1	COUPE HDS FOOT ENTREPRISE du 30/03/2024 - n°27718743 METRO FOOT. 1 / PWC FC 1
Dossier N°497	08/03/2024	615092	HEC PANATHENEES	Nous informe d'un doublon de match le samedi 30 MARS. COUPE HDS FOOT ENTREPRISE du 30/03/2024 - n°28045377 HEC PANATHENEES 1 / BOURSE PARIS AS 1 COUPE CREDIT MUTUEL du 30/03/2024 - n°28047294 HEC PANATHENEES 1 / HOSPITALIER COURSES 1	Suite à un doublon à cette date du club de HEC PANATHENEES, au regard des calendriers respectifs des 2 clubs, la 3CD décide de reporter la rencontre ci-dessous au SAMEDI 20 AVRIL 2024 COUPE HDS FOOT ENTREPRISE du 30/03/2024 - n°28045377 HEC PANATHENEES 1 / BOURSE PARIS AS 1
Dossier N°498	12/03/2024	512078	MALAKOFF USM	Forfait avisé : U18F A 8 du 16/03/2024 – n°27460214 FC BLR 2 / MALAKOFF USM 1	FC BLR 2 : 3 Points (5 buts) MALAKOFF USM 1 : -1 point (0 but) 1er Forfait non avisé de l'équipe MALAKOFF USM 1.
Dossier N°499	12/03/2024		3CD	Réception FMI, forfait non avisé : U16D5 du 10/03/2024 - n°27758188 SEVRES F.C. 92 3 / VILLENEUVE GARENNE 2	SEVRES F.C. 92 3 : 3 Points (5 buts) VILLENEUVE GARENNE 2 : -1 point (0 but) 1er Forfait non avisé de l'équipe VILLENEUVE GARENNE 2 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + Frais arbitrage à la charge de VILLENEUVE GARENNE 2

Dossier N°500	12/03/2024		3CD	Réception FMI, forfait non avisé : SENIORS D5 du 10/03/2024 - n°27185318 NANTERRE AJSC 2 / ST CLOUD FC 3	NANTERRE AJSC 2 : 3 Points (5 buts) ST CLOUD FC 3 : -1 point (0 but) 2ème Forfait non avisé de l'équipe ST CLOUD FC 3 Amende 60€ (voir Annexe Financière n°2) + Frais arbitrage à la charge de ST CLOUD FC 3
Dossier N°501	12/03/2024		3CD	Réception FDM, rencontre non jouée, le club de Villeneuve la Garenne s'est presenter avec un seul dirigeant. U14 D5 Poule Consolante D du 10/03/2024 - n°27787062 COLOMBES LSO 1 / VILLENEUVE GARENNE 3	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.
Dossier N°502	12/03/2024		3CD	Réception FMI, forfait non avisé : U14 D5 du 09/03/2024 - n°27786990 CLICHY S/SEINE U.S. 6 / VOLTAIRE CHAT. M. SS 2	CLICHY S/SEINE U.S. 6 : 3 Points (5 buts) VOLTAIRE CHAT. M. SS 2 : -1 point (0 but) 1er Forfait non avisé de l'équipe VOLTAIRE CHAT. M. SS 2 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + Frais arbitrage à la charge de VOLTAIRE CHAT. M. SS 2
Dossier N°503	07/03/2024	616018	AS ORANGE FRANCE ISSY	Nous informe d'un doublon de match le samedi 30 MARS. COUPE HDS FOOT ENTREPRISE du 30/03/2024 - n°28045378 ORANGE ISSY 4 / ACCENTURE AS 1 COUPE CREDIT MUTUEL du 30/03/2024 - n°28047295 IBM FRANCE PARIS C. 1 / ORANGE ISSY 4	Suite à un doublon à cette date du club de ORANGE ISSY 4, au regard des calendriers respectifs des 2 clubs, la 3CD décide de reporter la rencontre ci-dessous au SAMEDI 20 AVRIL 2024 COUPE HDS FOOT ENTREPRISE du 30/03/2024 - n°28045378 ORANGE ISSY 4 / ACCENTURE AS 1
Dossier N°505 FOOT EDUCATIF	12/03/2024	546651	SCEAUX	Réception FDM, Forfait non avisé de NANTERRE ES : U11 poule J du 02/03/2024 - n°27488161 SCEAUX FC 3 / NANTERRE ES 3	1er Forfait non avisé de l'équipe U11 poule J de NANTERRE ES 3 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°506 FOOT EDUCATIF	12/03/2024	546651	SCEAUX	Réception FDM, Forfait non avisé de NANTERRE ES : U11 poule H du 02/03/2024 - n°27487906 SCEAUX FC 1 / NANTERRE ES 1	1er Forfait non avisé de l'équipe U11 poule H de NANTERRE ES 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°507 FOOT EDUCATIF	12/03/2024	546651	SCEAUX	Réception FDM, Forfait non avisé de NANTERRE ES : U11 poule I du 02/03/2024 - n°27488041 SCEAUX FC 2 / NANTERRE ES 2	1er Forfait non avisé de l'équipe U11 poule I de NANTERRE ES 2 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°508 FOOT EDUCATIF	12/03/2024		3CD	Forfait non avisé : U13 poule A du 02/03/2024 - n°27517050 ANTONY FOOT EVOLUTIO 1 / GENNEVILLOISE ES 1	1er Forfait non avisé de l'équipe U13 poule A de GENNEVILLOISE ES 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°509 FOOT EDUCATIF	12/03/2024		3CD	Forfait non avisé : U13 Label du 09/03/2024 - n°27516746 NEUILLY O. 1 / ST CLOUD FC 1	1er Forfait non avisé de l'équipe U13 Label de ST CLOUD FC 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°510 FOOT EDUCATIF	12/03/2024		3CD	Forfait non avisé : U12 Poule B du 09/03/2024 - n°27499414 CHATILLONNAIS SCM 3 / VILLENEUVE GARENNE 4	3ème Forfait non avisé de l'équipe U12 Poule B de VILLENEUVE GARENNE 4 Amende 90€ (voir Annexe Financière n°2) engendrant le Forfait général de l'équipe VILLENEUVE LA GARENNE 4 180€ forfait général (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°511 FOOT EDUCATIF	12/03/2024		3CD	Forfait non avisé : U11 Poule C du 09/03/2024 - n°27486738 BAGNEUX COM 4 / CHEMINOTS OUEST L'AS 2	2ème Forfait non avisé de l'équipe U11 Poule C de CHEMINOTS OUEST L'AS 2 Amende 60€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°512	13/03/2024	540588	STADE Français	Forfait avisé : U18 D4 poule B du 17/03/2024 - n°25948399 SEVRES FC 92 22 / STADE Français 22	La 3CD prend note du 3ème forfait de l'équipe STADE Français 2 en U18 D4 poule B. Amende 90€ (voir Annexe Financière n°2) engendrant le Forfait général de l'équipe STADE Français 2 180€ forfait général (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°513	13/03/2024	564045	ANTONY FOOT EVOLUTION	Réception courriel de la ville D'ANTONY, nous informant du semi-marathon qui sera organisé le 24 mars et de la fermeture du stade Georges Suant. Demande de report au 20 mars les rencontres suivantes : ANCIENS D2 du 24/03/2024 -n°25921070 ANTONY FOOT EVOLUTIO 1 / VILLENEUVE LA GAREN 2 SENIORS D4 du 24/03/2024 -n°27122974 ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / CHAVILLE FC 2	la 3CD décide de reporter la rencontre ci-dessous au dimanche 31 mars 2024 ANCIENS D2 du 24/03/2024 -n°25921070 ANTONY FOOT EVOLUTIO 1 / VILLENEUVE LA GAREN 2 la 3CD décide de reporter la rencontre ci-dessous au dimanche 24 mars 2024 SENIORS D4 du 24/03/2024 -n°27122974 ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / CHAVILLE FC 2
Dossier N°514	14/03/2024	519111	FONTENAY AUX ROSES	Forfait avisé : ANCIENS D2 du 17/03/2024 - n°25921064 FONTENAY AUX ROSES 1 / ANTONY FOOT EVOLUTION 1	1er Forfait avisé de l'équipe ANCIENS D2 de FONTENAY AUX ROSES
Dossier N°515	14/03/2024		3CD	U16 D5 du 17/03/2024 -n°27758191 VILLENEUVE GARENNE 2 / FONTENAY AUX ROSES 1	Suite à vos différents mails concernant la rencontre ci-dessous, la 3CD après consultation ce jour des installations du club de Villeneuve la Garenne du dimanche 17/03/2024 constate un doublon à 11h avec une rencontre en U16 D2 qui est prioritaire par rapport au 16 D5 et constate que le créneau de 13h est libre à cet instant (le 14/03/2024 à 12h). Par conséquent la 3CD décide que la rencontre ci-dessous se jouera le Dimanche 17 mars 2024 à 13H au Stade Philippe Catttiau n*1. U16D5 du 17/03/2024 -n°27758191 VILLENEUVE GARENNE 2 / FONTENAY AUX ROSES 1
Dossier N°516	14/03/2024		3CD	SENIORS D4 du 17/03/2024 -n°27122965 BAGNEUX COM 2 / FONTENAY AUX ROSES 1	Suite à vos différents échanges via Footclubs concernant la rencontre ci-dessus, la 3CD après consultation ce jour de la planification des installations du club du COM Bagneux du dimanche 17/03/2024 constate que la rencontre de championnat U16 D1 Bagneux - St Cloud est programmée à 12h et de ce fait la rencontre citée en référence ne peut débuter à 13h et empiéter sur la rencontre précédente, constate également que la rencontre suivante débute à 16h en Séniors R3. Par conséquent la 3CD décide que la rencontre ci-dessous se jouera le dimanche 17 mars à 14H00 au Parc des Sports de Bagneux. SENIORS D4 du 17/03/2024 -n°27122965 BAGNEUX COM 2 / FONTENAY AUX ROSES 1

PENALITES POUR RAISONS FINANCIERES SUIVANT L'ARTICLE 3.8 DU R.S.G DU DISTRICT 92

CI-DESSOUS LES CLUBS PÉNALISÉS POUR RAISONS FINANCIERES EN LIGUE AU 08/03/2024

« 3.8 – En cas de non-paiement des sommes dues à l'échéance fixée, le Comité Directeur du District demande à la Commission Centrale des Compétitions Départementales de prendre les sanctions prévues aux alinéas 3.8.1 et 3.8.3. Pour cela, le Comité Directeur fixe, à chaque relevé, la date butoir à laquelle le club en infraction sera pénalisé.

3.8.1 – La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de championnat disputées après expiration du délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

La régularisation de la situation financière du club est considérée comme effective :

>pour un règlement par chèque : à la date d'envoi (cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt au District

▶pour un règlement en espèces : à la date du reçu délivré par le District

≻pour un règlement par virement : à la date d'émission du virement

Et sous réserve du règlement de la totalité de la somme due et de son encaissement.

Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes séniors (masculines ou féminines, libre, Futsal) et séniors-vétérans du club débiteur évoluant dans un championnat de District. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de points est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagée en compétitions officielles.

La Commission Centrale des Compétitions Départementales appliquera et se chargera d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes du club concerné.

Pour les clubs qui se seraient acquittés de la somme due dans le délai prévu à l'alinéa 3.7 du présent article mais dont le règlement n'est finalement pas effectif (notamment en cas de provision insuffisante) la sanction sportive, prononcée par la Commission Centrale des Compétitions Départementales, leur sera appliquée avec effet rétroactif.

3.8.3 – La demande de radiation du club à la Ligue de Paris Ile-de-France. »

RELEVÉ LIGUE du 14/12/2023									
					n°équipe		n°équipe		
N°club	Nom club	Nom abrégé	Compétition	N° match	recevante	Equipe recevante(nom)	visiteuse	Equipe visiteuse(nom)	Date de match
522694	Rueil Abeille	ANC D5	Anciens D5	27097385	31	Rueil Abeille	33	Issy Les Mx Fc	25/02/2024
531338	Paris Antilles Foot	ANC D4	Anciens D4	25923271	31	Paris Antilles Foot	32	Issy Les Mx Fc	03/03/2024

RELEVÉ LIGUE du 31/12/2023									
					n°équipe		n°équipe		
N°club	Nom club	Nom abrégé	Compétition	N° match	recevante	Equipe recevante(nom)	visiteuse	Equipe visiteuse(nom)	Date de match
546651	Sceaux Fc	FUTSU17	Futsal U17	27604087	1	Futsal Paulista	1	Sceaux Fc	02/03/2024
546651	Sceaux Fc	U14 D5	U14 D5	27787102	21	Sceaux Fc	22	Puteaux Csm	02/03/2024
850456	Chatillon Foot Salle	FUTSD1	Futsal D1	26086422	1	Chatillon Foot Salle	2	Issy Les Mx Fc	07/03/2024
850456	Chatillon Foot Salle	FUTSD1	Futsal D1	26086457	1	Chatillon Foot Salle	1	Jabc	29/02/2024
850456	Chatillon Foot Salle	FUTSD1	Futsal D1	26086517	1	Jabc	1	Chatillon Foot Salle	25/02/2024

CI-DESSOUS LES CLUBS PÉNALISÉS POUR RAISONS FINANCIERES EN DISTRICT AU 14/03/2024

RELEVÉ DISTRICT du 32/12/2023									
					n°équipe		n°équipe		
N°club	Nom club	Nom abrégé	Compétition	N° match	recevante	Equipe recevante(nom)	visiteuse	Equipe visiteuse(nom)	Date de match
531338	Paris Antilles Foot	ANC D4	Anciens D4	25923271	31	Paris Antilles Foot	32	Issy Les Mx Fc	03/03/2024

II. FDM/FMI MANQUANTES

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
U14 D5	Poule Consolante B	09/03/2024	27786890	` '	Asnieres Fc	`	Ville D'Avray Us
U14 D5	Poule Consolante D	09/03/2024	27787064	25	Clichy S/Seine U.S.	23	Asnieres Fc
U14 D2	Poule Unique	09/03/2024	26084462	22	Rueil Malmaison Fc	22	Meudon A.S.
Futsal U15	Poule Unique	10/03/2024	27876282	1	A.S.F.Chaville 92	1	Chatillon Foot Salle
U18 D2	Poule Unique	10/03/2024	26082971	22	Gennevilliers Csm	23	Meudon A.S.
Futsal U13	Poule Unique	10/03/2024	27604913	1	Gennevilliers Soccer	1	Asnieres Futsal 92
Critérium Futsal U11	Poule B	03/03/2024	27986040	1	Gennevilliers Soccer	1	A.S.F.Chaville 92

• **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

		Date de	Numéro	Equipe	Equipe	Equipe	Equipe
Compétition	Poule	match	match	recevante(code)	recevante(nom)	visiteuse(code)	visiteuse(nom)
Critérium Futsal U11	Poule B	03/03/2024	27986041	1	Chatillon Foot Salle	2	Neuilly Fc 92

• CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Futsal U13	Poule Unique	27/02/2024	27604864	1	Neuilly Fc 92	2	Neuilly Fc 92

De donner match perdu par pénalité au club de NEUILLY FC 92 1 (-1 point - 0 but) pour en attribuer le gain au club NEUILLY FC 92 2 (3 points – 0 but)

FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

		Date de	Numéro	Equipe	Equipe	Equipe	
Compétition	Poule	match	match	recevante(code)	recevante(nom)	visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Critérium U10	Poule A	09/03/2024	27484071	26	Nanterre Es	21	Aca
Critérium U10	Poule B	09/03/2024	27484213	23	Rueil Malmaison Fc	23	Suresnes J.S.
Critérium U10	Poule C	09/03/2024	27484369	24	Rueil Malmaison Fc	24	Suresnes J.S.
Critérium U10	Poule A	09/03/2024	27484069	24	Villeneuve Garenne	21	Ef Jean Mendez
Critérium U11	Poule H	09/03/2024	27487915	1	Csm Clamart Foot	1	Sceaux Fc
Critérium U11	Poule I	09/03/2024	27488050	2	Csm Clamart Foot	2	Sceaux Fc
Critérium U11	Poule J	09/03/2024	27488170	3	Csm Clamart Foot	3	Sceaux Fc
Critérium U11	Poule B	09/03/2024	27486591	3	Suresnes J.S.	3	Gennevilliers Csm
Critérium U12	Poule G	09/03/2024	27500371	24	Csm Clamart Foot	24	Boulogne Bil. Ac
Critérium U12	Poule A	09/03/2024	27499293	23	Clichy S/Seine U.S.	22	Aca
Critérium U12	Poule H	09/03/2024	27500566	24	Sevres F.C. 92	23	Puteaux Csm
Critérium U12	Poule F	09/03/2024	27500247	21	Suresnes J.S.	23	Nanterre Es
Critérium U12	Poule H	09/03/2024	27500560	23	Suresnes J.S.	25	Nanterre Es
Critérium U13	Poule D	09/03/2024	27524290	3	Boulogne Bil. Ac	3	Stade Français
Critérium U13	Poule B	09/03/2024	27517218	4	Gennevilliers Csm	3	Bagneux Com
Critérium U13	Poule E	09/03/2024	27576261	2	Suresnes J.S.	3	Levallois Sc
Critérium U13	Poule D	09/03/2024	27576293	1	Suresnes J.S.	2	Levallois Sc

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

		Date de	Numéro	Equipe		Equipe	
Compétition	Poule	match	match	recevante(code)	Equipe recevante(nom)	visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Critérium U10	Poule C	02/03/2024	27484358	24	Bagneux Com	28	Boulogne Bil. Ac
Critérium U10	Poule E	02/03/2024	27484600	22	Bagneux Com	22	Sceaux Fc
Critérium U12	Poule A	02/03/2024	27499289	26	Nanterre Es	21	Antony Ass Jeunes
Critérium U12	Poule G	02/03/2024	27500364	24	Nanterre Es	23	Stade Français
Critérium U12	Poule H	02/03/2024	27500557	25	Nanterre Es	24	Stade Français
Critérium U13	Poule B	02/03/2024	27517210	1	Aca	4	Gennevilliers Csm
Critérium U13	Poule B	02/03/2024	27517211	3	Bagneux Com	5	Colombienne Foot Es
Critérium U13 Label	Poule Unique	02/03/2024	27516736	2	Nanterre Es	1	Stade Français

FICHES DEFI TECHNIQUE

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 Espoir Poule A

09/03/2024 LEVALLOIS SC / ACBB **09/03/2024** ACA / CLICHY S/SEINE

U12 Espoir Poule B

09/03/2024 BAGNEUX COM / CHATILLONNAIS SCM

09/03/2024 VOLTAIRE CHAT / CHAVILLE FC

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 Espoir Poule A

02/03/2024 CLICHY S/SEINE / ASNIERES FC

02/03/2024 ST CLOUD / LEVALLOIS SC

02/03/2024 ACBB / VILLE D'AVRAY US

02/03/2024 RUEIL MALMAISON / NEUILLY OLYMPIQUE

02/03/2024 NANTERRE ES / STADE Français

U12 Espoir Poule B

02/03/2024 AS ARARAT ISSY / ISSY LES MX

02/03/2024 CHATILLONNAIS SCM / MONTROUGE FC 92

U13 Label Poule Unique

02/03/2024 ST CLOUD FC / LEVALLOIS SC

02/03/2024 SCEAUX FC / NEUILLY OLYMPIQUE

02/03/2024 BAGNEUX COM / MONTROUGE FC 92

02/03/2024 NANTERRE ES 2 / STADE Français

02/03/2024 GARENNE COLOMBES / MEUDON AS 2

III. COUPES

2ème TOUR					2ème TOUR					
HDS FOOT ENTREPRISE					HDS LOISIRS SENIORS					
30/03/2024	Orange Issy	3	Epsidis	1	18/03/2024	Fc Blr	1	S	Supporters St Etienne	1
20/04/2024	Orange Issy	4	Accenture As	1	30/03/2024	Fccm	1	L	Les Jogga Colombes	1
30/03/2024	Conseil Depart. 92	2	Epinettes Espagnol C	1	30/03/2024	Sceaux Fc	1		Insee Paris Club	1
20/04/2024	Hec Panathenees	1	Bourse Paris As	1	01/04/2024	Sevres F.C. 92	1	F	Fc Blr	2
30/03/2024	Metro Foot.	1	Pwc Fc	1	01/04/2024	Colombes Lso	1	S	Sevres F.C. 92	2
	Exempts					Exempts				
Ca Sports 1						N	ledia Fc	1		

	461116									
		HDS	U14				HDS	S U16		
30/03/2024	As Ararat Issy	21	Courbevoie Sports	22	31/03/2024	Bagneux Com	21	Boulogne Bil. Ac	23	
30/03/2024	Boulogne Bil. Ac	22	Gennevilliers Csm	21	31/03/2024	Boulogne Bil. Ac	24	Clichy S/Seine U.S.	22	
30/03/2024	Chaville Fc	21	Colombienne Foot Es	22	31/03/2024	Csm Clamart Foot	21	Courbevoie Sports	21	
30/03/2024	Issy Les Mx Fc	22	St Cloud Fc	21	31/03/2024	Fc Bourg La Reine	21	Garenne Colombes Af	22	
30/03/2024	Levallois Sc	21	Antony Foot Evolutio	22	31/03/2024	Nanterre Es	23	Vanves Stade	21	
13/04/2024	Antony Foot Evolutio	21	Colombienne Foot Es	21	31/03/2024	Nanterre Es	24	Rueil Malmaison Fc	22	
13/04/2024	Asnieres Fc	21	Boulogne Bil. Ac	23	31/03/2024	Plessis Robinson Fc	21	Neuilly O.	21	
					31/03/2024	Sevres F.C. 92	21	Rueil Malmaison Fc	23	
					31/03/2024	St Cloud Fc	21	Villeneuve La Garen	21	
					31/03/2024	Clichy S/Seine U.S.	21	St Cloud Fc	21	
					31/03/2024	Courbevoie Sports	21	Sevres F.C. 92	21	
					31/03/2024	Fc Bourg La Reine	21	Suresnes J.S.	22	
					31/03/2024	Nanterre Es	22	Puteaux Csm	21	
					31/03/2024	Neuilly O.	21	Rueil Malmaison Fc	21	
					31/03/2024	Stade Francais	21	Colombienne Foot Es	21	
	4ème	TOUR			4ème TOUR					
			U18				HDS S	ENIORS		
31/03/2024	Clichy S/Seine U.S.	21	St Cloud Fc	21	31/03/2024	As Ararat Issy	2	Nanterre Ajsc	1	
31/03/2024			Sevres F.C. 92	21	24 /02 /2024			Nanterre Es	2	
31/03/2021	Courbevoie Sports	21	JEVIES 1.C. 32		31/03/2024	Asnieres Fc	1	Namene ES		
31/03/2024	Courbevoie Sports Fc Bourg La Reine	21	Suresnes J.S.	22	31/03/2024	Asnieres Fc Boulogne Bil. Ac	2	Colombes Lso	1	
	· ' '	-		22 21					-	
31/03/2024	Fc Bourg La Reine	21	Suresnes J.S.	22	31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024	Boulogne Bil. Ac	2	Colombes Lso	1	
31/03/2024 31/03/2024	Fc Bourg La Reine Nanterre Es	21 22	Suresnes J.S. Puteaux Csm	22 21	31/03/2024 31/03/2024	Boulogne Bil. Ac Chaville Fc Courbevoie Sports Fc Bourg La Reine	2	Colombes Lso Clichy S/Seine U.S.	1 1 1	
31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024	Fc Bourg La Reine Nanterre Es Neuilly O.	21 22 21 21	Suresnes J.S. Puteaux Csm Rueil Malmaison Fc	22 21 21	31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024	Boulogne Bil. Ac Chaville Fc Courbevoie Sports	2 2 2	Colombes Lso Clichy S/Seine U.S. Csm Clamart Foot	1	
31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024	Fc Bourg La Reine Nanterre Es Neuilly O. Stade Francais	21 22 21 21 21 pts	Suresnes J.S. Puteaux Csm Rueil Malmaison Fc Colombienne Foot Es	22 21 21	31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024	Boulogne Bil. Ac Chaville Fc Courbevoie Sports Fc Bourg La Reine	2 2 2 1	Colombes Lso Clichy S/Seine U.S. Csm Clamart Foot Malakoff Usm	1 1 1 2	
31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024	Fc Bourg La Reine Nanterre Es Neuilly O. Stade Francais Exen	21 22 21 21 21 inpts	Suresnes J.S. Puteaux Csm Rueil Malmaison Fc Colombienne Foot Es	22 21 21	31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024	Boulogne Bil. Ac Chaville Fc Courbevoie Sports Fc Bourg La Reine Montrouge F.C. 92	2 2 2 1 2	Colombes Lso Clichy S/Seine U.S. Csm Clamart Foot Malakoff Usm Clichy S/Seine U.S.	1 1 1 2 2 2	
31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024	Fc Bourg La Reine Nanterre Es Neuilly O. Stade Francais Exen Issy les Mouil	21 22 21 21 21 inpts	Suresnes J.S. Puteaux Csm Rueil Malmaison Fc Colombienne Foot Es	22 21 21	31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024	Boulogne Bil. Ac Chaville Fc Courbevoie Sports Fc Bourg La Reine Montrouge F.C. 92 Neuilly O.	2 2 2 1 2 1	Colombes Lso Clichy S/Seine U.S. Csm Clamart Foot Malakoff Usm Clichy S/Seine U.S. Puteaux Csm	1 1 1 2 2 2	
31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024	Fc Bourg La Reine Nanterre Es Neuilly O. Stade Francais Exen Issy les Moui	21 22 21 21 21 inpts lineau	Suresnes J.S. Puteaux Csm Rueil Malmaison Fc Colombienne Foot Es	22 21 21	31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024	Boulogne Bil. Ac Chaville Fc Courbevoie Sports Fc Bourg La Reine Montrouge F.C. 92 Neuilly O. Suresnes J.S.	2 2 2 1 2 1 2	Colombes Lso Clichy S/Seine U.S. Csm Clamart Foot Malakoff Usm Clichy S/Seine U.S. Puteaux Csm Racing Club France	1 1 1 2 2 2	
31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024	Fc Bourg La Reine Nanterre Es Neuilly O. Stade Francais Exen Issy les Mouil	21 22 21 21 21 inpts lineau	Suresnes J.S. Puteaux Csm Rueil Malmaison Fc Colombienne Foot Es	22 21 21	31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024	Boulogne Bil. Ac Chaville Fc Courbevoie Sports Fc Bourg La Reine Montrouge F.C. 92 Neuilly O. Suresnes J.S.	2 2 2 1 2 1 2	Colombes Lso Clichy S/Seine U.S. Csm Clamart Foot Malakoff Usm Clichy S/Seine U.S. Puteaux Csm Racing Club France	1 1 1 2 2 2	
31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024	Fc Bourg La Reine Nanterre Es Neuilly O. Stade Francais Exen Issy les Moui	21 22 21 21 21 inpts lineau	Suresnes J.S. Puteaux Csm Rueil Malmaison Fc Colombienne Foot Es x Fc 2 x Fc 3	22 21 21	31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024	Boulogne Bil. Ac Chaville Fc Courbevoie Sports Fc Bourg La Reine Montrouge F.C. 92 Neuilly O. Suresnes J.S.	2 2 2 1 2 1 2	Colombes Lso Clichy S/Seine U.S. Csm Clamart Foot Malakoff Usm Clichy S/Seine U.S. Puteaux Csm Racing Club France	1 1 1 2 2 2	
31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024	Fc Bourg La Reine Nanterre Es Neuilly O. Stade Francais Exen Issy les Moui	21 22 21 21 21 ineau lineau	Suresnes J.S. Puteaux Csm Rueil Malmaison Fc Colombienne Foot Es x Fc 2 x Fc 3	22 21 21	31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024 31/03/2024	Boulogne Bil. Ac Chaville Fc Courbevoie Sports Fc Bourg La Reine Montrouge F.C. 92 Neuilly O. Suresnes J.S.	2 2 2 1 2 1 2	Colombes Lso Clichy S/Seine U.S. Csm Clamart Foot Malakoff Usm Clichy S/Seine U.S. Puteaux Csm Racing Club France	1 1	

4ème TOUR

C.D.I.F. – GROUPE F.M.I.

Procès-Verbal n°15 Réunion du 14 mars 2024

Présents:

G. DELORME (CD)— Animateur M. Soukup — A. Viaud (C.D.)

4ème TOUR

La commission se réunit tous les mardis suivant une journée de championnat ou tour de coupe. Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non-fonctionnement de la tablette. La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

IMPORTANT - IMPORTANT

Un courrier a été envoyé aux clubs sur les manquements administratifs de ce début de saison.

RAPPEL -- RAPPEL

« Dirigeant responsable »

Si la case n'est pas cochée sur la tablette, la feuille est considérée « signée » par le capitaine donc un mineur pour les jeunes.

Il est anormal que sur l'ensemble des feuilles transmises par FMI, plus de 20 clubs soient pénalisés pour « dirigeant responsable » non identifié.

Manque de dirigeants sur le banc de touche.

Si la feuille nous est transmise par FMI, vous devez le constater à la signature. S'il n'est pas possible d'ajouter un dirigeant, vous pouvez toujours préciser cela dans la page « Observations d'après match »

Rappel: en foot éducatif, l'absence est sanctionnée d'une amende (annexe 2 financier du R.S.G. du 92)

En foot à 11, en cas d'absences de réserves, l'absence de dirigeant est sanctionnée d'une amende simple, (annexe 2 financier du R.S.G. du 92) le résultat restant acquis sur le terrain.

Tout personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant.

Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouve sur le site du DISTRICT 92 :

Rubrique « Guide des Clubs »

Page « Informatique Communication »,

Onglet « FMI »,

Page « documents utiles »

En aucun cas, le dirigeant responsable ne peut être arbitre assistant

En aucun cas l'arbitre central ne rentre en compte dans les deux dirigeants obligatoires en jeunes.

Rappel aux clubs:

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : https://fmi.fff.fr Le club recevant doit « obligatoirement » :

- Récupérer ces rencontres
- Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

Les sanctions (avertissement, amende ou perte de rencontre) se font en application de l'annexe 13 du Règlement Sportif général du District.

COURRIERS DES CLUBS

RAPPEL:

Le premier avertissement signale un manquement avec la tablette pour la réalisation de la Feuille de match informatisée.

C'est une demande d'explication qui vous est notifié.

Vous devez répondre avant la date prévue dans le P.V. (Annexe 13 du R.S.G. du District 92) Cet avertissement (le 1ér) est sans pénalité.

Cette semaine, plus de 327 rencontres ont été transmises. Mais encore trop de rencontres non transmises par absence de récupération de rencontres.

3 causes principales (elles sont de la responsabilité du club recevant) :

- Récupération des rencontres trop tardives donc trop longues
- Problème de faiblesse de la connexion
- Trop de rencontres à récupérer sur la même tablette

La commission sanctionnera en cas de récidive trop nombreuses.

AMENDE POUR TRANSMISSION TARDIVE DE LA FMI

<u>La commission, en application de l'annexe 13 du R.S.G. sanctionne le club pour transmission de la F.M.I.</u> hors délai (Application de l'article 13.cas n°6.

Match n° 25922473 – U.S.A. CLICHY (U14 D3)

Match n° 27758182 – F.C. ISSY les MOULINEAUX (U16 D5 Excellence)

Match n° 26086486 - LES PETITS PAINS (Anciens D2)

Match n° 27787108 – F.C. ISSY les MOULINEAUX (U14 D5 Consolante E)

AMENDE POUR FEUILLE DE MATCH SIGNEE PAR UN MINEUR SUR DE LA FMI

Football à 11

Rencontres du 09 et 10/03/2024



Match n° 27786884 – NANTERRE J.S.C. (U14 –D5 Consolante B) Match n° 27604090 – ISSY les MOULINEAUX (U17 –FUTSAL)

Football Educatif

Rencontres du 03 et 10/03/2024

Match n° 27486736 – MONTROUGE FC 92 (U11 poule C)

• 1^{er} AVERTISSEMENT

<u>En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande</u> d'explication à renvoyer avant le mardi 12 mars à 12h au district.

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

U 18

D2: 26082971 - C.S.M. GENNEVILLIERS et A.S. MEUDON

U 14

D5 Consolante D: 27787064 - USA CLICHY et F.C. ASNIERES

D5 Consolante E: 27767108 - F.C. ISSY

U 13 FUTSAL

D1: 27676282 - A.S.F. CHAVILLE

U 13

Poule A: 27576100 – A.S. FONTENAY Poule B: 27517217 – COURBEVOIE SPORTS

Poule B: 27517218 - BAGNEUX COM

U 12

Poule G: 27500371 - A.C. BOULOGNE BILLANCOURT

<u>U 11</u>

Poule A: 27484069 - ECOLE J. MENDEZ

Poule A: 27484213 - F.C. RUEIL

Poule B: 27484365 - A.S. CHEMINOTS OUEST

Poule B: 27484369 - F.C. RUEIL

Poule D : 27484485 – A.S. FONTENAY Poule E : 27484606 – A.S. FONTENAY

Poule H: 27485006 - A.C. BOULOGNE BILLANCOURT

Poule F: 27484771 - F.C. RUEIL

U 11 FILLES

Poule B: 27674806 - NEUILLY OLYMPIQUE

Pour préparation tardive d'équipe (cas n°3)

<u>U 14</u>

D2: 26084462 - F.C. RUEIL

SENIORS FUTSAL

D1: 26086438 - NEUILLY FC 92

COUPE 92 - U 18 Féminines

D1: 27745389 - A.S. FONTENAY

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.